



## Fournir a mon employeur l'attestation indemnisation sécu ?

Par **lulue1234**, le **20/05/2014** à **21:37**

Bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis le 14 avril. J'ai noté des irrégularités pour mes indemnités lors de précédents arrêts l'an dernier. Sur le conseil de l'inspection du travail j'en ai informé mon employeur par LAR. Celui ci me fait savoir par téléphone qu'il veut connaitre le montant de mes indemnités perçues par la sécurité sociale, dernier arrêt compris. Suis obligée de lui fournir ces renseignements?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **20/05/2014** à **23:45**

Bonjour,

Mais l'employeur ne vous doit éventuellement qu'un complément par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité et si vous les percevez directement, il faut bien que vous lui transmettiez le bordereau pour que ce soit possible...

Par **Visiteur**, le **21/05/2014** à **11:15**

Bjr,

parce qu'en fait Lulu vous aimeriez toucher votre paye plus les indemnités...? Sinon pourquoi cacher ce que vous verse la sécu ?